

des sénateurs socialistes du Finistère

2014
2015



Groupe Socialiste du Sénat

Réélus le 28 septembre 2014 au Sénat, nous avons veillé tout au long de cette session 2014-2015 à porter les intérêts de notre territoire finistérien, de ses collectivités et de ses habitants.

Ce compte-rendu commun est pour nous l'occasion – comme nous avons eu l'habitude de le faire – de vous rendre compte de cette session foisonnante. L'année écoulée a en réalité comporté une session ordinaire (du 1^{er} octobre 2014 au 30 juin 2015) et deux sessions extraordinaires en juillet et en septembre 2015. De nombreux textes touchant à la vie des collectivités ont été examinés au long de ces douze mois. C'est principalement de ce travail législatif spécifique aux collectivités qu'il est rendu compte ici. De même, de nombreux textes touchant à la vie économique, sociale ou culturelle sont également évoqués.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles dans le cadre de l'exercice de vos mandats et nous nous tenons à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire.

Bonne lecture à toutes et à tous

FRANÇOIS MARC

MARYVONNE BLONDIN

« Asembles atao
evid penn ar bed »



François MARC et
Maryvonne BLONDIN dans
l'enceinte du Sénat.

La gestion des collectivités au cœur de l'actualité

Qu'il s'agisse des lois de finances, de la loi NOTRe sur la nouvelle organisation territoriale, de la loi transition énergétique pour la croissance verte (« texte Royal »), de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (« texte Macron »), ou encore de la loi sur le régime des communes nouvelles, la gestion des collectivités a été au cœur des nombreux textes de loi examinés durant cette session 2014-2015 (voir pages 4 et 5).

Le Parlement a également adopté définitivement (19.03.15), la proposition de loi sénatoriale visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat. Issu des travaux menés en 2012 par le Sénat dans le cadre des États généraux de la démocratie locale, ce texte reprend bon nombre des demandes des élus locaux (formation des élus, suspension temporaire du contrat de travail pour faciliter le retour vers la vie active...).

Ensemble des textes relatifs aux collectivités :
www.senat.fr/themes/dossiers-legislatifs-collectivites-territoriales-recents.html

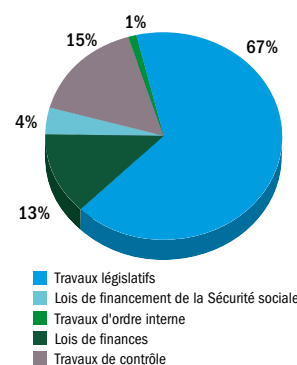


120
jours de séance



2689
heures de séance

Répartition par nature des travaux



■ Travaux législatifs
■ Lois de financement de la Sécurité sociale
■ Travaux d'ordre interne
■ Lois de finances
■ Travaux de contrôle

FRANÇOIS MARC



Membre de la commission des finances au Sénat, François MARC en a été Rapporteur général jusqu'en octobre 2014. Ses fonctions parlementaires et son attachement aux territoires l'ont conduit à s'investir sur les thèmes suivants :

LE RÉTABLISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

La commission des finances examine au fond les lois de finances et exerce un contrôle budgétaire quant à la bonne exécution du budget voté. Dans ce cadre, il a notamment été en charge du rapport spécial sur la participation pour 2015 de la France au budget de l'Union européenne (rapport n° 108).

Question d'actualité sur le programme de stabilité budgétaire

Institué par le Pacte de stabilité et de croissance, le programme de stabilité est un outil central de la surveillance multilatérale des politiques économiques dans l'Union. Il s'agit de poursuivre le redressement de

nos comptes publics pour préserver notre souveraineté, sans remettre en cause le retour de la croissance. Il a pu noter l'amélioration de la trajectoire de nos finances publiques (QAG du 16.04.15).

La fiscalité écologique, une boucle vertueuse à encourager

Lors des 3^{es} Rencontres Parlementaires de la Fiscalité, il a été amené à présider la table ronde consacrée à la fiscalité écologique.

LES FINANCES LOCALES : UN SUJET PLUS QUE JAMAIS MAJEUR

Attaché à la décentralisation, il a œuvré, en commission et en séance, à défendre la capacité d'action des collectivités pour leur développement local. En période de pénurie

budgétaire, les inégalités de ressources considérables qui séparent les collectivités depuis des années sont encore plus douloureusement ressenties.

En préservant la montée en puissance des dispositifs de péréquation, il s'agit de réduire ces inégalités. Il a par conséquent apporté un soutien actif à l'augmentation du rythme de progression des dotations péréquatrices de l'État ainsi que le renforcement de la péréquation horizontale entre collectivités.

La réforme de la DGF

En tant que rapporteur général, il avait initié une réflexion sur la réforme de la DGF. Son mode de distribution résulte de sédimentations de l'histoire qui ont conduit à cristalliser des situations acquises dont il est parfois très malaisé d'expliquer les fondements. Les auditions auprès d'experts ont révélé qu'il est presque impossible de fournir une justification scientifique et objective des critères de répartition de la DGF. La réforme des finances locales est

POUR UN INVESTISSEMENT PUBLIC EUROPÉEN

En visant à relancer l'investissement public et privé en Europe, au moment où plane le spectre de la déflation, le plan JUNCKER, adopté en décembre 2014 par le Conseil européen, représente un changement de cap pour l'UE. F. MARC s'est manifesté pour que la France soit bien au rendez-vous, pour sa croissance, ses territoires et ses collectivités. Il est par ailleurs intervenu au Sénat dans le débat sur la relance de la zone euro

(19.11.14), pour pointer les secteurs clés dans lesquels l'Europe doit investir : Économie verte, numérique, biotechnologies et R&D.

L'Allemagne doit prendre sa part à la relance de l'investissement public

Pour qu'il y ait plus de croissance en Europe, il faut davantage investir, notamment en Allemagne où les marges de manœuvre sont significatives. C'était là le cœur de l'intervention de F. MARC auprès de Suzanne NAZUM

RAINER, Ambassadrice d'Allemagne en France, lors des auditions au Sénat du 04.03.15.

Pour un investissement public local

En tant que membre de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts, F. MARC a suivi la manière dont la CDC pouvait être le levier de l'investissement dans les territoires (préfinancement du fonds de compensation de la TVA par exemple).

Son engagement sur la question agricole



Réunion de travail dans le Finistère, sur la crise agricole, avec le Président du Sénat, 20.08.15.

La dynamisation économique des territoires a toujours irrigué l'action politique de F. MARC. Il a suivi la mise en œuvre du Pacte d'avenir pour la Bretagne et s'est mobilisé sur la crise agricole :

- Formation des prix agricoles et juste rémunération des producteurs (QE N°16067).
- Contrôle sur les refus d'apurement des dépenses agricoles par le budget de l'UE. Son action de contrôle à Bruxelles a concouru à une meilleure prise en compte des éléments paysagers, notamment le bocage breton, dans la Politique Agricole Commune (PAC).
- Conférence agricole au Sénat (16.07.15). F. MARC y a notamment rappelé le nécessaire réarmement de la régulation européenne, suite à la disparition des quotas depuis 2008 ainsi que le besoin d'une montée en puissance plus significative d'OP (organisations de producteurs) agricoles influentes.

de Brest était particulièrement concernée par ces dispositions. Elle a pu mener à bien des projets d'importance pour notre territoire.

Président du groupe France-Inde

 F. MARC a suivi en particulier la visite en France de Narendra MODI (10.04.15) et les sollicitations de fournisseurs industriels français.

Plus d'infos sur le travail de François MARC

- *Vue globale*
www.senat.fr/senateur/marc_francois98046x.html
- *En commission*
www.senat.fr/commission/fin/index.html
- *Vue comparative*
www.nossenateurs.fr

donc à traiter de façon globale et dans une perspective d'avenir prenant en compte les collectivités, leurs compétences, leurs élargissements et leurs fusions (sa communication du 21.10.14).

L'EUROPE DOIT MIEUX FAIRE

En tant que membre de la commission des affaires européennes, il a participé à ses missions d'information et de contrôle. Il est intervenu très régulièrement en séance publique dans le cadre des Débats préalables aux Conseils européens. La situation de la Grèce au sein de la zone euro a été au cœur du travail. La surveillance par l'UE des budgets de ses États membres demeure un exercice important, qui exige pédagogie et légitimité démocratique. Si on laisse en effet diverger les politiques budgétaires de ces États alors qu'ils partagent la même politique monétaire, le risque est de mettre la zone euro en péril. La mise en œuvre des règles du « two pack »

qui régissent cet encadrement des politiques budgétaires des États de la zone euro doit cependant impulser un cercle vertueux en matière de croissance. Ce sont les messages qui ont été ceux de F. MARC dans le cadre de ses différents travaux en commission. Face à la crise, l'Europe a un rôle essentiel et doit permettre de trouver notre place dans un monde globalisé.

SOUTIEN AUX INTÉRÊTS FINISTÉRIENS

Le travail de sensibilisation des Ministères et décideurs publics fait partie de l'activité parlementaire au quotidien.

Brest Tech + : une reconnaissance essentielle pour la métropole de Brest



Entretien à Bercy avec Axelle LEMAIRE, Secrétaire d'État chargée du Numérique, 02.06.15.

Le numérique constitue un levier essentiel pour impulser l'économie industrielle digitale de demain. F. MARC a toujours soutenu la candidature de « Brest Tech + », dans sa première mouture puis dans sa dimension nouvelle, sur la base de laquelle les acteurs privés et publics de l'écosystème numérique de la métropole brestoise et des agglomérations de Lannion, Morlaix et Quimper ont décidé d'avancer en commun. Plus généralement, il a apporté son soutien à l'affirmation d'une stratégie européenne renforcée en faveur du numérique.

Prélèvement sur les CCI : son amendement voté au Sénat

Lors de l'examen du budget 2015, l'amendement qu'il avait déposé a permis de répartir le prélèvement exceptionnel de manière équitable en se basant sur les comptes les plus récents des CCI, et de prendre en compte leurs investissements. Ayant signé avec l'État le programme d'investissements d'avenir, le contrat de plan et le Pacte d'avenir pour la Bretagne, la CCI



Europe : d'une logique du bâton à une logique du dialogue. Audition de P. MOSCOVICI au Sénat (20.05.15).



Visite de terrain sur l'I'IEO de Lesneven, accompagné financièrement par la CDC, 18.06.15.

Loi NOTRe : moderniser et renforcer les collectivités

Dernier volet du triptyque conçu par le gouvernement pour réformer les collectivités, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) intervient après la création des métropoles et des grandes régions et permet de franchir une nouvelle étape de la décentralisation, dans le respect des territoires.

Le texte final va dans le sens de l'intérêt des territoires en prenant en compte leurs spécificités. Après de longs débats en commission et en séance, la Commission Mixte Paritaire (CMP du 09.07.15) chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi, a été conclusive. Définitivement adopté le 16.07.15, ce texte de loi est le résultat d'un compromis entre l'exécutif, les députés et les sénateurs, qui ont dessiné ensemble un accord transpartisan, un accord durable.

À l'écoute des élus locaux, les sénateurs socialistes ont obtenu satisfaction sur plusieurs points majeurs :

- Des communes confortées, qui restent le seul échelon à conserver la clause de compétence générale.
- Des compétences partagées par l'ensemble des collectivités : la culture, le tourisme, le sport, la promotion des langues régionales et l'éducation populaire.
- Des intercommunalités qui vont continuer à se développer : seuil de constitution fixé à 15 000 habitants, avec des dérogations permettant de coller à la réalité des territoires (densité minimale). Le texte initial préconisait un changement d'échelle des intercommunalités, chacune d'entre elles devant atteindre au moins 20 000 habitants. C'est finalement la position intermédiaire proposée par les sénateurs socialistes, 15 000, assortie des dérogations votées à l'Assemblée, qui a été retenue. Un temps raisonnable (2020) sera laissé pour le transfert de nouvelles compétences, telles l'eau et l'assainissement.
- Des départements qui se voient confirmés dans le rôle de garants des solidarités humaines et territoriales, et continueront à apporter leur soutien aux communes.
- Des grandes régions, aux compétences stratégiques affirmées en matière d'économie, d'aménagement et de mobilité, tout en préservant les équilibres entre régions et métropoles.

SUR LES PLUI...

La CMP est revenue aux dispositions de la loi Alur en matière de transfert de la compétence urbanisme aux communautés. L'équilibre

MARYVONNE BLONDIN, À PROPOS DES LANGUES RÉGIONALES :

La loi NOTRe a conforté les langues régionales. « L'intervention des différents niveaux de puissance publique est largement ancienne et leur collaboration constitue un atout de poids pour le développement des langues et cultures régionales ! Le projet de loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République permet de fixer un cadre normatif à l'intervention déjà ancienne des collectivités, et de clarifier les compétences de chacun de ces échelons territoriaux en la matière. » (...) « Depuis la révision constitutionnelle de 2008, les langues régionales sont reconnues comme appartenant au patrimoine national. (...) Or, aujourd'hui, la volonté de sauvegarde et de transmission de ces langues doit se faire à l'échelle cohérente des collectivités territoriales et conjointement avec l'État. » (amendement n° 400).

Fort de ses 283 communes, le Finistère s'illustre au travers d'une grande diversité dans ses territoires.



auquel les sénateurs socialistes ont beaucoup travaillé a été finalement validé : le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) restera l'expression d'une volonté des communes au sein de l'intercommunalité et ne sera pas obligatoire.

FRANÇOIS MARC, À PROPOS DU SEUIL :

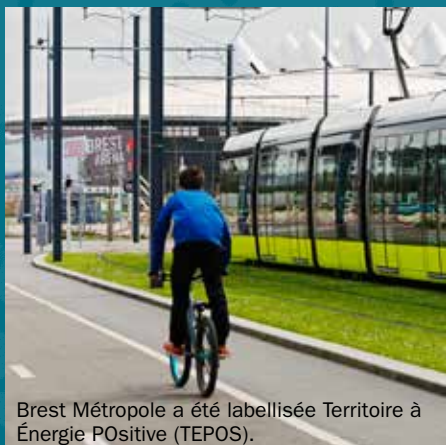
« Il faut une logique globale, une ambition pour que l'intercommunalité réussisse et serve l'intérêt général grâce à des bases fiscales significatives. Des adaptations n'en sont pas moins nécessaires, ce qui a été fait au travers de l'abaissement dérogatoire du seuil (5 000 h) dans les secteurs les plus ruraux. » (séance du 19.01.15).

À NOTER :

- La loi NOTRe comporte de nombreuses mesures relatives aux finances locales : Transparence et responsabilité financière, certification des comptes, fonds de soutien aux collectivités détentrices d'emprunts toxiques...
- La loi NOTRe modifie les compétences environnementales des différents échelons territoriaux : Création du Sradet, nouveau schéma de planification élaboré par la région, transfert de l'eau et l'assainissement, responsabilité financière partage...

Croissance verte : de nouvelles possibilités d'actions pour les collectivités territoriales

Adoptée le 22.07.15, la loi relative à la transition énergétique comporte huit grands titres : grands objectifs pour lutter contre le changement climatique, rénovation énergétique des bâtiments, transports, économie circulaire, énergies renouvelables, sûreté nucléaire, simplification des procédures, gouvernance.



Brest Métropole a été labellisée Territoire à Énergie POSitive (TEPOS).

> Des mesures d'application immédiate, comme le PLU qui peut désormais imposer aux constructions de couvrir une part de leur consommation d'énergie par la production d'énergie renouvelable ou même prévoir que le nombre de places de stationnement exigé ordinairement soit réduit d'au moins 15 % en contrepartie de la mise à disposition de véhicules électriques en autopartage...

> Des dispositions applicables au 1^{er} janvier 2016, comme par exemple l'interdiction de l'épandage aérien des produits phytosanitaires, l'interdiction des sacs plastiques de caisse à usage unique, le renforcement des pouvoirs des maires contre l'abandon des véhicules hors d'usage, l'encouragement de la tarification incitative dans la collecte des déchets, l'inscription dans la loi du principe du traitement des déchets à proximité de leur lieu de production, l'assouplissement du dispositif d'implantation de parcs éoliens terrestres sur le territoire des communes soumises à la loi littoral, l'octroi aux communes de la compétence de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid...

Dans le débat, F. MARC est notamment intervenu sur les leviers financiers de la transition énergétique qui ont bien été mis en œuvre par le gouvernement ; et ce en dépit des allégations des opposants au Sénat, comme à l'Assemblée (séance du 11.02.15).

Dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2015, la mobilisation de M. Blondin et F. Marc a par ailleurs permis aux coopératives maritimes de bénéficier de l'exonération anticipée de contribution sociale de solidarité (C3S).



La solidarité, une valeur à défendre

Plusieurs propositions de loi d'origine socialiste (Protection des mineurs, soutien aux salariés en deuil, meilleure intégration des personnes en situation de handicap, lutte contre les discriminations liées à la précarité) ont été adoptées par le Sénat. L'examen du projet de loi relatif au dialogue social a en outre permis l'inscription des règles spécifiques à l'intermittence, avancée importante et attendue depuis plus de 10 ans.



Pose de la première pierre de l'école publique intercommunale à Pouldreuzic, en présence des élus (31.08.15).

Loi pour la croissance et l'activité

Ayant fait l'objet d'un très long débat parlementaire et de très nombreux amendements, la « loi Macron » du 06.08.15 apporte des réponses concrètes et immédiates aux Français et aux entreprises. Ce texte de 308 articles intéresse également les collectivités locales :

- Ouverture de lignes d'autocars autorisées pour les distances de plus de 100 km.
- Pour le logement intermédiaire, création de zones dans lesquelles est mis en place un nouveau mécanisme de majoration des droits à construire.
- S'agissant des recours contre les installations d'élevage, le délai de recours est réduit à quatre mois au lieu d'un an.
- Dans quelques territoires, les maires pourront autoriser les commerces à ouvrir jusqu'à 12 dimanches par an contre 5

aujourd'hui. Au-delà de 5, la décision sera prise au niveau intercommunal.

- La loi accélère la couverture du territoire en très haut débit fixe et en téléphonie mobile.
- S'agissant de la libéralisation des professions réglementées (notaires, huissiers, commissaires-priseurs), les personnes ayant les diplômes ou l'expérience requise pourront librement se mettre à leur compte dans les zones où l'implantation d'offices apparaît utile pour renforcer la proximité ou l'offre de service. C'est une logique d'aménagement du territoire et de proximité qui a prévalu.

Au Sénat, les débats ont mis en exergue des divergences politiques fortes entre droite et gauche. Le travail qui y a été réalisé avec le ministre de l'économie a toutefois permis des avancées importantes reprises par l'Assemblée nationale : soutien de l'investissement privé en faveur des entreprises, couverture du territoire en téléphonie mobile et internet, mobilité bancaire, transformation des locaux professionnels en logements, protection

des étudiants salariés. Des compromis ont également été trouvés à l'issue de la navette parlementaire sur des sujets initiés par le Sénat : open data dans les transports, conditions d'ouverture du capital des aéroports, encadrement des plateformes numériques (Google, Booking), lutte contre le gaspillage alimentaire, encadrement des réseaux de distribution, clarification de la loi Evin concernant la communication sur certains alcools, information préalable des salariés en cas de cession, compte pénibilité.



Le logement social au Relecq (18.06.15).

MARYVONNE BLONDIN



Membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication

Membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Membre de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Vice-présidente de la commission spéciale sur la lutte contre le système prostitutionnel

Représentante du Sénat au Conseil national des professions du spectacle

CULTURE

Membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication au Sénat, Maryvonne Blondin s'est impliquée sur de nombreux thèmes : le budget alloué à la culture pour l'année 2015, les compétences des collectivités territoriales dans le domaine culturel, mais aussi des droits culturels et la défense du régime des intermittents du spectacle.



Avec des membres de la Commission Education, Culture et Communication au Festival d'Avignon (15 au 17.07.15).

- Maryvonne Blondin a œuvré pour le maintien du budget de la culture dans le Projet de loi de finances pour 2015. Elle a souligné l'importance de la création et le dynamisme du domaine culturel français, et a également rappelé le rôle des livres dans le développement de l'accès à la culture pour tous les publics, en lien avec son engagement dans la lutte contre l'illettrisme. Elle a mis en place un groupe de travail sur le sujet.

- Elle a réaffirmé la culture comme « l'un des ciments du pacte républicain » (séance du 20.01.15) afin de combattre l'obscurantisme, la barbarie et l'extrémisme.

- Elle a soutenu l'article 28 du projet de loi NOTRE qui fait de la culture une compétence partagée entre les différentes collectivités territoriales, pour le développement d'une politique culturelle cohérente et forte.

- Engagée depuis longtemps auprès des intermittents, elle s'est félicitée de l'adoption de l'article 20 de la loi sur le dialogue social : reconnaissance des particularités de l'intermittence et des règles spécifiques

de ce régime d'assurance chômage. Elle a défendu la limitation des recours aux contrats à durée déterminée d'usage (CDDU) utilisés abusivement par de nombreux employeurs. Elle a contribué à l'adoption de mesures améliorant la situation des femmes intermittentes, notamment pendant leur congé maternité (les « Maternittentes »). L'ensemble de ces dispositions sont indispensables à la poursuite d'une politique culturelle forte dans notre pays ! (débat en séance les 22/25.06.15)

PROPOSITION DE LOI RENFORÇANT LA LUTTE CONTRE LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL

- Maryvonne BLONDIN est vice-présidente de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel.

Ce texte ambitieux repose sur quatre piliers : mieux lutter contre les réseaux de traite et de proxénétisme ; protéger les personnes prostituées en supprimant notamment le délit de racolage ; renforcer l'éducation à la sexualité et la prévention, et enfin responsabiliser les clients en sanctionnant l'achat d'acte sexuel.

Rencontre avec quinze femmes militaires à l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes (05.03.15).



LANGUES RÉGIONALES

Précédemment déléguée à la langue bretonne au Conseil général du Finistère, Maryvonne BLONDIN a également porté un amendement visant à inclure la promotion des langues régionales dans la liste de compétences partagées, élément indispensable à la préservation et au rayonnement de ce patrimoine commun.

Mais l'équilibre global du texte a été rompu par la suppression de la pénalisation du client et le rétablissement du délit de racolage pour les personnes prostituées. La deuxième lecture aura lieu au mois d'octobre au Sénat.

DÉLÉGATION DES DROITS DES FEMMES

• Membre de la délégation aux droits des femmes du Sénat, Maryvonne BLONDIN s'est mobilisée sur de nombreux sujets : Commémoration, du 70^e anniversaire du premier vote des femmes, protection des femmes victimes de violences...

• Elle a interrogé le gouvernement sur son engagement dans la lutte contre les mutilations sexuelles féminines. L'excision est toujours pratiquée et concerne aujourd'hui 53 000 jeunes filles et femmes vivant en France. Ces mutilations brutales portent atteinte à leurs droits fondamentaux et mettent leur santé en danger. (QO du 26.02.15)

• Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, Maryvonne Blondin a participé à une rencontre avec quinze femmes militaires, afin d'échanger sur leurs conditions de travail, et les difficultés qu'elles peuvent rencontrer durant leur parcours professionnel. Le Ministère entend lever les freins. Il a aussi mis en place un dispositif, « Tolérance Zéro » pour prévenir et lutter contre tout type de harcèlement envers les femmes et aussi les hommes.

APCE

• Pour poursuivre ce travail, Maryvonne Blondin a été désignée rapporteure de « l'égalité des droits et la protection contre les violences faites aux femmes dans les forces armées » : elle expose les difficultés connues par les femmes dans les armées des 47 pays du Conseil de l'Europe, en termes d'accès



Finistère

Questions orales sur :

• La situation préoccupante de la centrale nucléaire de Brennilis : avenir de la centrale et gestion des déchets nucléaires. (le 21.05.15)

• L'absence de médecin des gens de mer dans le quartier maritime du Guilvinec : difficulté des marins suite au décès du médecin des gens de mer de la commune. Finalement, un médecin des gens de mer a été embauché en janvier dernier. (le 23.10.14)

• Elle s'est mobilisée sur de nombreux sujets d'importance pour notre territoire :

- Maintien et amélioration de la ligne aérienne Quimper-Paris (actions auprès de la compagnie HOP ! et de la CCI) ;

- Recrutement des enseignants bilingues français-breton et ouverture d'une filière bilingue au lycée de Kerneuzec ;

- Situation financière du CDOS29 (Comité départemental olympique et sportif) ;

- Délimitation des zones « Natura 2000 » en mer en large, notamment pour la filière



Inauguration de la nouvelle salle d'escalade du Pôle universitaire Pierre Jakez Hélias, à Quimper. (10.09.15).

pêche dans le Pays Bigouden Sud ;

- Participation aux Assises de la République à Quimper et au Rallye citoyen des collèges.

SANTÉ

• Elle a également été réélue présidente de la conférence territoriale n° 2 pour la démocratie sanitaire (ARS). Lieu d'échanges et de débats entre usagers, élus et professionnels de santé pour améliorer l'organisation des soins et contribuer au projet régional de santé.

à certaines professions, de progression de carrière, et les harcèlements dont elles peuvent être victimes.



Examen du rapport sur les violences véhiculées dans et par les médias, au Conseil de l'Europe (24.04.15).

ÉDUCATION

• La réforme des collèges, initiée cette année par le gouvernement, va permettre de renforcer les savoirs fondamentaux des élèves tout en développant les potentialités de chacun et de nouvelles compétences. Trop longtemps, le collège a été un lieu où les inégalités sociales se sont creusées. Il s'agit à présent de permettre la réussite de tous les élèves et de favoriser l'égalité des chances. Elle salue à ce titre la politique éducative volontariste du gouvernement, qui a créé depuis 2012, plus 35 000 postes d'enseignants supplémentaires au niveau national.

• Concernant l'enseignement bilingue breton et les options, le gouvernement a assuré que la continuité de l'enseignement sera bien respectée. Il honore ainsi son engagement vis-à-vis de l'enseignement et de la promotion des langues régionales.

• Au-delà, le gouvernement a fait de la formation de la jeunesse une priorité, en favorisant notamment le service civique, devenu universel depuis le 1^{er} juin 2015. Maryvonne Blondin se réjouit de la progression constante du nombre de services civiques dans le département : ce sont 251 jeunes qui ont été accueillis en Finistère, en 2014, contre seulement 53 en 2010. Ils représentent 30 % des effectifs concernés en Bretagne. Dans de nombreux cas, les services civiques portent sur des missions liées à l'éducation pour tous (près de 24,4 %). L'insertion professionnelle constitue aussi l'une des ambitions premières du gouvernement, qui entend mettre en œuvre un plan de relance pour l'apprentissage, et former 500 000 apprentis d'ici à 2017. En Finistère, ce sont plus de 1 000 apprentis qui intègrent le CFA chaque année !



Rencontre organisée par la Ministre de l'Éducation, afin d'évoquer les dossiers de la rentrée (09.09.15).

Plus d'infos sur le travail de Maryvonne BLONDIN

• **Vue globale** : www.senat.fr/senateur/blondin_maryvonne08043v.html

• **En commission**

www.senat.fr/commission/cult/index.html

• **Vue comparative**

www.nossenateurs.fr

CONTACT

EN CIRCONSCRIPTION :

PERMANENCE DE
FRANÇOIS MARC

JULIE BINOIS

CAROLINE BRÉMOND

2, rue de la Mairie
29800 La Roche-Maurice
Tél. 02 98 20 48 70
Fax 02 98 20 48 74

Francois.MARC1@wanadoo.fr

 www.facebook.com/

francoismarc.official

 @FMARC_Senat

Blog : francois-marc.blogspirit.com

PERMANENCE DE
MARYVONNE BLONDIN

CAMILLE CLERY


JOCELYNE LAVERISIN

21, rue le Déan
29000 Quimper
Tél. 02 98 52 24 72
Fax 02 98 52 27 94

maryvonne.blondin29@orange.fr

 www.facebook.com/pages/

Maryvonne-Blondin

 @m_blondin

Blog : www.maryvonne-blondin.fr

AU SÉNAT :

TIPHAINE VANÇON

15, rue de Vaugirard
75291 Paris CEDEX 06
Tél. 01 42 34 43 75
Fax 01 42 34 43 74
f.marc@senat.fr
m.blondin@senat.fr

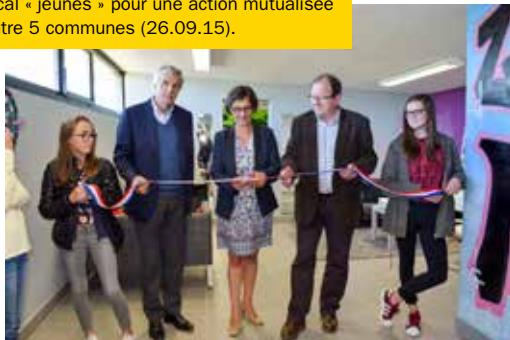
Abonnement à la lettre des
sénateurs socialistes :
www.senateurs-socialistes.fr

Crédits photos : Jean-Yves Guillaume, Sénat,
Philippe Devermay, Council of Europe, Butet.

Rassemblement aux « portes des Monts d'Arrée » pour la traditionnelle Foire aux chevaux de Commana, en compagnie de Francis ESTRABAUD, Maire et d'Albert MOYSAN, Président de la Communauté de communes (12.09.15).



À La Roche-Maurice, inauguration d'un local « jeunes » pour une action mutualisée entre 5 communes (26.09.15).



FRANÇOIS MARC

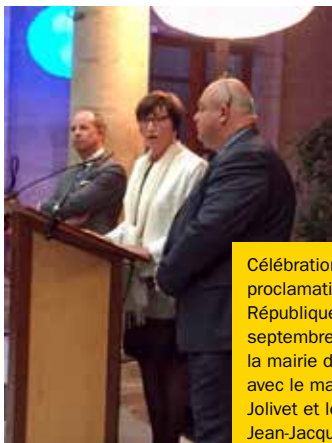


F. MARC est régulièrement invité à intervenir aux Rencontres de la fiscalité, ici pour les 60 ans de la TVA en France (2014).



En tant que Président délégué du groupe France-Europe du Nord pour la Suède, F. MARC a accompagné le Premier Ministre Manuel VALLS à Stockholm pour évoquer les dossiers sensibles du moment en Europe, et surtout parler de développement économique et perspectives de coopération entre les deux pays (17.09.15).

MARYVONNE BLONDIN



Célébration de la proclamation de la République du 21 septembre 1792 à la mairie de Quimper avec le maire Ludovic Jolivet et le député Jean-Jacques Urvoas (21.09.15).



Maryvonne Blondin a participé à la visite de l'Iframer aux côtés d'Annick Girardin, secrétaire d'Etat au Développement et à la Francophonie. (11.09.15).

La commune de Tourc'h a célébré la réouverture de « l'Hermine », commerce multi-services : le soutien financier des collectivités a rendu possible ce projet qui favorise la revitalisation du centre-bourg (10.07.15).



La délégation parlementaire du Conseil de l'Europe a visité la Direction Européenne de la qualité du médicament et soins de santé, destinée à protéger la santé publique (06.05.15).